

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les Enseignants
Mesdames et Messieurs les Enseignants
Spécialisés et membres des antennes du RASED

NOTE N°5 : Programme pHARE 24/11/2022

Cette note est téléchargeable sur le site Internet de la circonscription, outil régulièrement mis à jour où vous trouverez ressources administratives et pédagogiques, à lire ou à télécharger

N'hésitez pas à le consulter à cette adresse :

<https://rouen-nord.spip.ac-rouen.fr/>

OBJET : Mise en œuvre Programme pHARE

Références :

- circulaire n°2013-100 du 13 août 2013 sur la [prévention et la lutte contre le harcèlement à l'École](#)
- [Circulaire du 5-10-2022](#)
- Page eduscol [dédiée](#)
- [Page académie Normandie](#)

1. Labellisation

Les écoles seront labellisées phare 1 dès lors qu'elles auront signé la charte d'engagement dans laquelle elles :

- s'engageront pour deux ans à mettre en place le programme
- constitueront une équipe ressource de cinq personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie
- formaliseront un protocole de traitement, présenté en CECSE et voté en conseil d'école et présenté aux familles, aux élèves et aux personnels, au CVC
- mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents.
- participeront aux temps forts du programme : journée non au harcèlement, Safer internet day et concours non au harcèlement
- organiseront dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du Cp à la troisième

Phare 2 labellisera les structures qui renouvelleront leur engagement pour trois années et qui auront été labélisées phare 1.

Ce qui est à faire :

- Se rendre sur le portail métier et inscrire son école.
- Signer la charte
- S'inscrire pour les actions
- Références : voir annexe

2. L'équipe ressource :

L'équipe ressource de Rouen Nord est constituée de 5 personnes : C. Tocqueville(CPC) – C. Dumont (Erun) – E. Bellini (maître E) – M.L Seguy (directrice) et F. Vaas (IEN). L'académie se charge de proposer un cycle de formation sur deux ans aux membres de l'équipe ressource.

Ce qui est à faire :

- Noter les noms des membres de l'équipe ressource et créer un groupe dans sa messagerie : l'envoi des demandes sera ainsi adressé à chaque membre ; cette étape ne concerne que la circonscription (déjà réalisée).
- Contacter le groupe en cas de questions, difficultés ou besoins d'accompagnement.

3. Protocole de traitement

Ce protocole sera défini par l'équipe ressources. A titre indicatif et dans cette attente, sont placés en annexe quelques exemples déjà déployés.

Des exemples de protocole sont joints en fin de document.

4. Atelier de sensibilisation aux familles et parents

L'objectif est d'informer les parents d'élèves de l'existence d'un programme global de prévention et de prise en charge du harcèlement qui va mobiliser l'ensemble de la communauté éducative. Pour cela différentes modalités sont envisageables :

- Réunion sous forme d'échanges avec les parents d'élèves
- Café parents
- Information distribuée via le cahier de liaison
- ...

Quelles que soient les modalités, quelques principes doivent être conservés en mémoire :

- Travailler avec les parents d'élèves élus pour définir les modalités des ateliers avec l'ensemble des parents ;
- Utiliser les vidéos à disposition sur la plateforme « PHARE »
- Travailler avec le périscolaire pour conserver une cohérence et une continuité des dispositions prises

5. Participation aux temps forts du programme

- Journée du 10 novembre : non au harcèlement
Pour cette année, les écoles ont pu simplement utiliser les ressources à disposition sur la plateforme afin de sensibiliser chaque élève à cette question. L'idée, pour les écoles qui démarrent pour la plupart dans ce programme, n'était pas forcément de réaliser une action ambitieuse mais simplement d'entrer dans un processus de lutte contre le harcèlement. A cet égard, je remercie les écoles qui ont engagé des actions et qui ont fait remonter auprès de la circonscription une courte présentation des actions déployées.
- Prix non au harcèlement : Organisé par le ministère de l'Éducation nationale avec le soutien de la Mutuelle MAE, le Prix Non au harcèlement a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, qui servira de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement. La circulaire et le règlement du programme sont disponibles sur eduscol. Cette participation au concours est obligatoire. Chaque école devra présenter au moins une classe à ce concours. Chaque école ne devra faire remonter qu'une seule production, soit une production collective, soit « la » production élue représentative de l'école.
- Saferinternetday :
En plus de ces deux temps forts, est organisée une journée « saferinternetday » (7 février 2023), opération pour laquelle deux ressources sont mises à disposition.

Ce qui était à faire :

- Mettre en œuvre une action si modeste soit-elle le 10 novembre (chanson, vidéos...)

Ce qui est à faire :

- S'inscrire au prix « non au harcèlement »
- Valider à chaque fois sur l'application la participation à ces actions

6. 10 heures annuelles d'apprentissages dès le CP

- 10h annuelles seront proposées aux élèves afin de développer leurs compétences psychosociales, leur capacité à travailler collectivement, leur empathie et ainsi aborder toutes les facettes de la prévention du harcèlement par des biais ludiques et pédagogiques. Les personnels qui organisent et dispensent ces 10h d'apprentissages sont désignés sous l'appellation « équipe programme ». Dans le premier degré, l'équipe programme est composée du directeur et des enseignants de l'école formés par les CPC, ou éventuellement en formation des directeurs.
- Pour accompagner les équipes d'école, le programme pHARE met à disposition une mallette. Cette mallette pédagogique est organisée par cycles : cycle 2, cycle 3, cycle 4. Chaque mallette par cycle inclut de nombreuses ressources, de formes différentes, ludiques, culturelles, de littérature jeunesse, qui sont complémentaires et adaptées à l'âge des élèves. Elle a été conçue par de nombreux partenaires (MAE, Les petits citoyens, l'AROEVEN, Tralalère...) et validée par le comité national d'experts.
- A titre indicatif, il existe 7 mallettes à destination des élèves de cycle 3, 6 pour le cycle 2 et une commune aux deux cycles. Le contenu proposé

Ce qui est à faire :

- Définir en équipe de cycle comment organiser ces dix heures : objectifs, contenus et modalités
- Faire un bilan en fin d'année pour d'éventuelles régulations à n+1

Lignes de signalement

- Pour signaler une situation de **harcèlement**, les familles peuvent composer le **3020** de 9h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 18h00 le samedi (appel gratuit) ;
- Pour les situations de **cyberharcèlement**, le **3018** est joignable du lundi au samedi de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 18h00 (appel gratuit). Les élèves peuvent aussi télécharger l'application 3018 pour conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible.

Une politique publique en 4 axes



Les enjeux

Doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient

Assurer la sécurité et le bien être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire

Une inscription dans la loi

Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

« Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale ».

Loi du 2 mars 2022 : Prévention des faits de harcèlement scolaire et prise en charge des victimes

*« Les établissements d'enseignement scolaire [...] prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire. Ces mesures visent notamment à **prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée** et à orienter les victimes, les témoins et les auteurs, le cas échéant, vers les services appropriés et les associations susceptibles de leur proposer un accompagnement.*

Description du programme

Un plan de prévention du harcèlement fondé autour de 8 piliers

Mesurer le climat scolaire

Eduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement

Former une communauté protectrice de professionnels pour les élèves

Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme

Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

Suivre l'impact de ces actions

Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources

Deux niveaux de label

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES **pHARe1**

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.]

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES **pHARe2**

1. Mon école s'engage à poursuivre durant 3 ans la mise en place du programme pHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.
7. Mon école peut mesurer le climat scolaire.

Temps forts et actions du programme

Journée NAH : 1^{er} jeudi de novembre après les vacances de la Toussaint

NON AU HARCÈLEMENT :
JOURNÉE NATIONALE DU
18 NOVEMBRE 2021

Concours NAH : Dépôt des affiches ou vidéos en février

PRIX "NON AU
HARCÈLEMENT"

*Participation au **Safer Internet Day** : 7 Février 2023*

*Ateliers de sensibilisation des personnels et des
parents*

SAFER INTERNET FRANCE
Programme national de prévention et d'éducation
aux bons usages d'Internet

Dispenser 10h d'apprentissages annuelles du CP au CM2

La plateforme numérique

Accès via le portail métier ou ARENA avec les identifiants Clé OTP

- Enquêtes et pilotage
- Programme pHARe

- Les actions à engager
- Un espace documentaire

The screenshot shows the pHARe 1 digital platform interface. At the top right, there is a user profile dropdown menu labeled 'Directeur d'école'. The navigation bar includes 'Accueil', 'Espace documentaire', and 'Tableau de bord'. The left sidebar menu has 'Actions pHARe à engager' circled in red. A red arrow points from the 'Les actions à engager' bullet point in the text to this menu item. The main content area features the title 'pHARe, Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect' and a section titled 'Les composantes du programme pHARe'. Below this title, there is a paragraph of text and a bulleted list of program components.

Les composantes du programme pHARe

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti harcèlement «pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Il se présente sous la forme d'un échancier d'actions, film annuel prédéfini, à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

Les écoles et collèges seront labellisés phare 1 dès lors qu'ils auront signé la charte d'engagement dans laquelle ils :

- s'engageront pour deux ans à mettre en place le programme
- constitueront une équipe ressource (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie
- formaliseront un protocole de traitement, présenté en CECSE et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et présenté aux familles, aux élèves et aux personnels, au CVC
- formeront une équipe d'élèves ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves).
- mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents.
- participeront aux temps forts du programme : journée non au harcèlement, Safer internet day et concours non au harcèlement

Espace documentaire

L'espace devient accessible au directeur après signature de la Charte.
 Pour un accès aux enseignants, le directeur devra renseigner « l'Équipe programme »

Des contenus éducatifs

- > **10 h d'apprentissages**
- > **Malette des parents**
- > **Organiser le Safer Internet Day**

Accueil Espace documentaire Tableau de bord

Actions pHARe à engager

Adhésion au programme PHARE niveau 1

Accéder au programme pHARE niveau 1

Participation à la journée Non Au Harcèlement du 18/11/2021

Confirmer la participation à la journée NaH de son école ou de son collège

Participation au concours Non Au Harcèlement

Confirmer la participation au concours Nah

Bilan de participation au concours Nah

Espace documentaire

Contenus éducatifs Documents du programme

Liste des mallettes

10 heures d'apprentissage

Formations 2021

Mallette Parents

Organiser le Saferinternet dans mon école ou dans mon établissement

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

Utilisation de la plateforme pHARe – Accès DIRECTEURS

*L'accès à la plateforme peut se faire à partir du portail métier ou ARENA.
(IdentifiantsClé OTP)*

- > **Enquêtes et pilotage**
- > **Pilotage établissement**
- > **Programme pHARe**

Vous devez voir apparaître la page d'accueil ci-dessous.

Pour inscrire votre école aux diverses actions du programme et pouvoir accéder aux ressources, il est nécessaire de **valider votre participation au programme pHARe en signant la charte.**

Adhésion au programme

Dans le menu des actions cliquez sur :

- > **Adhésion au programme pHARe niveau 1**

Puis :

- > **Accéder au programme pHARe**

REPUBLICQUE FRANÇAISE

pHARe1 Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Se déconnecter

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
pHARe 1
Directeur d'école

Accueil Espace documentaire Tableau de bord

Actions pHARe à engager

Adhésion au programme PHARE niveau 1

Accéder au programme pHARe niveau 1

pHARe, Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect

Les composantes du programme pHARe

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti harcèlement «pHARE » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Il se présente sous la forme d'un échéancier d'actions, film annuel prédéfini, à mettre en place tout au

Signature de la Charte

Cliquez sur :

> **Télécharger Charte**

Cochez la case « **J'ai pris connaissance** »

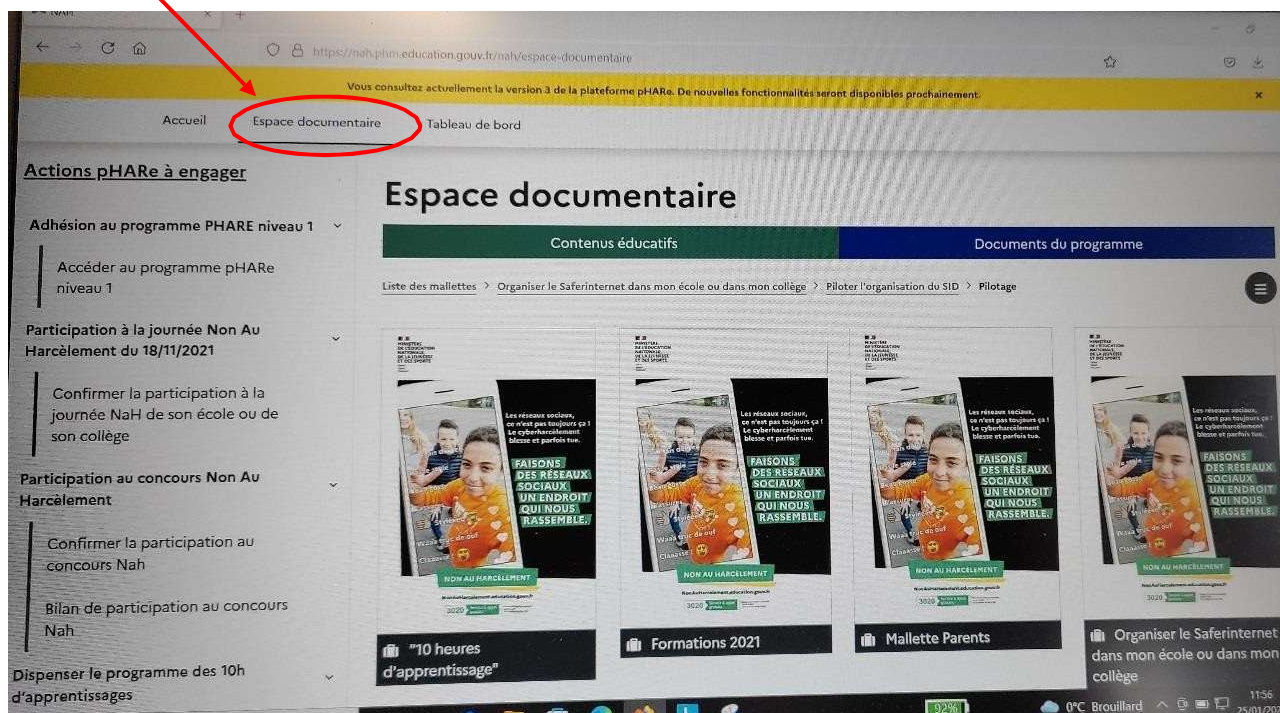
Puis cliquez sur « **Accéder au programme pHARe** »

The screenshot shows the PHARE platform interface. At the top right, it says 'pHARE 1' and 'Directeur d'école'. The navigation menu includes 'Accueil', 'Espace documentaire', and 'Tableau de bord'. The main heading is 'Accéder au programme pHARe niveau 1 pour l'établissement ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE 027'. Below this is 'Rappel de la charte d'engagement'. A blue button labeled 'télécharger la charte (.pdf)' is circled in red. Below the button is a red 'X' icon and the text 'J'ai pris connaissance de la charte et je souhaite accéder aux ressources de la plateforme pour mettre en œuvre le programme pHARe'. At the bottom, there are two buttons: 'Annuler' and 'Accéder au programme pHARe', with the latter also circled in red. On the left side, there is a sidebar with the heading 'Actions pHARe à engager' and a dropdown menu for 'Adhésion au programme PHARE niveau 1'.

A gauche, vous retrouverez les onglets des actions pHARe à engager.

The screenshot shows the PHARE platform interface with the 'Actions pHARe à engager' sidebar highlighted by a red circle. The sidebar contains the following items: 'Adhésion au programme PHARE niveau 1', 'Participation à la journée Non Au Harcèlement du 18/11/2021', 'Participation au concours Non Au Harcèlement', 'Dispenser le programme des 10h d'apprentissages', 'Implanter le dispositif «Équipe ressource»', 'Proposer et organiser un temps de sensibilisation des personnels et des parents', and 'Participer à la journée du Safer internet'. The main content area is titled 'pHARe, Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect' and 'Les composantes du programme pHARe'. It includes a paragraph about the law for a school of confidence and a list of actions: 's'engageront pour deux ans à mettre en place le programme', 'constitueront une équipe ressource de cinq personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie', 'formaliseront un protocole de traitement, présenté en CECSE et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et présenté aux familles, aux élèves et aux personnels, au CVC', 'formeront une équipe d'élèves ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves)', 'mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents', 'participeront aux temps forts du programme : journée non au harcèlement, Safer internet day et concours non au harcèlement', and 'organiseront dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du Cp à la troisième'. At the bottom, it says 'Phare 2 labellisera les structures qui renouvelleront leur engagement pour trois années et qui auront été labellisées phare 1.'.

Vous avez accès à toutes les ressources de la plateforme à partir de l'onglet « Espace documentaire ».



Pour un accès de l'espace documentaire aux enseignants, vous devez renseigner **l'Equipe programme.**

Equipe programme

- Dans le menu des actions, cliquez sur
- > **Dispenser le programme des 10 h d'apprentissage**
- Puis
- > **Campagne d'inscription des équipes programme**
 - > **Ajouter un membre de l'équipe programme**

Renseignez le formulaire

- > **Nom – Prénom – Adresse professionnelle des enseignants**

Cliquez sur « **Valider** » puis répéter l'opération pour chaque enseignant.

En fin d'année scolaire faire le bilan :

- > **Confirmer la réalisation du programme des 10h d'apprentissage**

Inscrire son école aux actions du programme pHARE

Participation à la journée NAH

Dans le menu des actions, cliquez sur > **Participation à la journée Non Au Harcèlement**

Puis > **Confirmer la participation à la journée NAH de son école ou de son collègue**

Cochez « **oui** » puis « **valider** »

Après la journée, renseignez l'espace suivant :

- > **Bilan des actions de la journée NAH de son école ou de son collègue.**

Participation au concours NAH

Dans le menu des actions, cliquez sur > **Participation au concours Non Au Harcèlement**

Puis > **Confirmer la participation au concours NAH**

Cochez « **oui** » puis « **valider** ».

A l'issue du concours, complétez :

> **Bilan de participation au concours NAH**

> Renseignez le formulaire (nombre d'adultes impliqués, nombre d'élèves impliqués, nombre de classes impliquées)

> **Valider**

Sensibilisation des personnels et des parents

Dans le menu des actions, cliquez sur :

> **Proposer et organiser un temps de sensibilisation des personnels et des parents**

Atelier parents

Cliquez sur > **Renseigner Atelier parents**

Cochez « **oui** » puis renseignez le formulaire.
Ensuite « **valider** »

Atelier personnels

Cliquez sur > **Renseigner Atelier personnels**

Cochez « **oui** » puis renseignez le formulaire.
Ensuite « **valider** »

Participation au Safer Internet Day

Dans le menu des actions, cliquez sur > **Participer à la journée du Safer Internet Day**

Puis > **Confirmer la participation au Safer Internet Day**

Cochez « **oui** » puis « **valider** ».

A l'issue de la journée, cliquez sur :

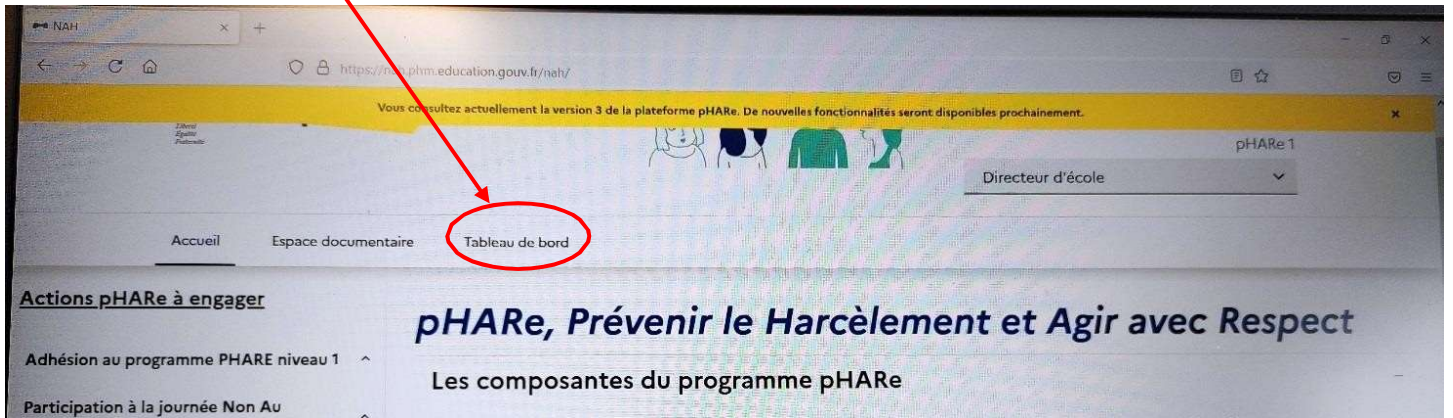
> **Bilan de participation à la journée**

Renseignez le formulaire.

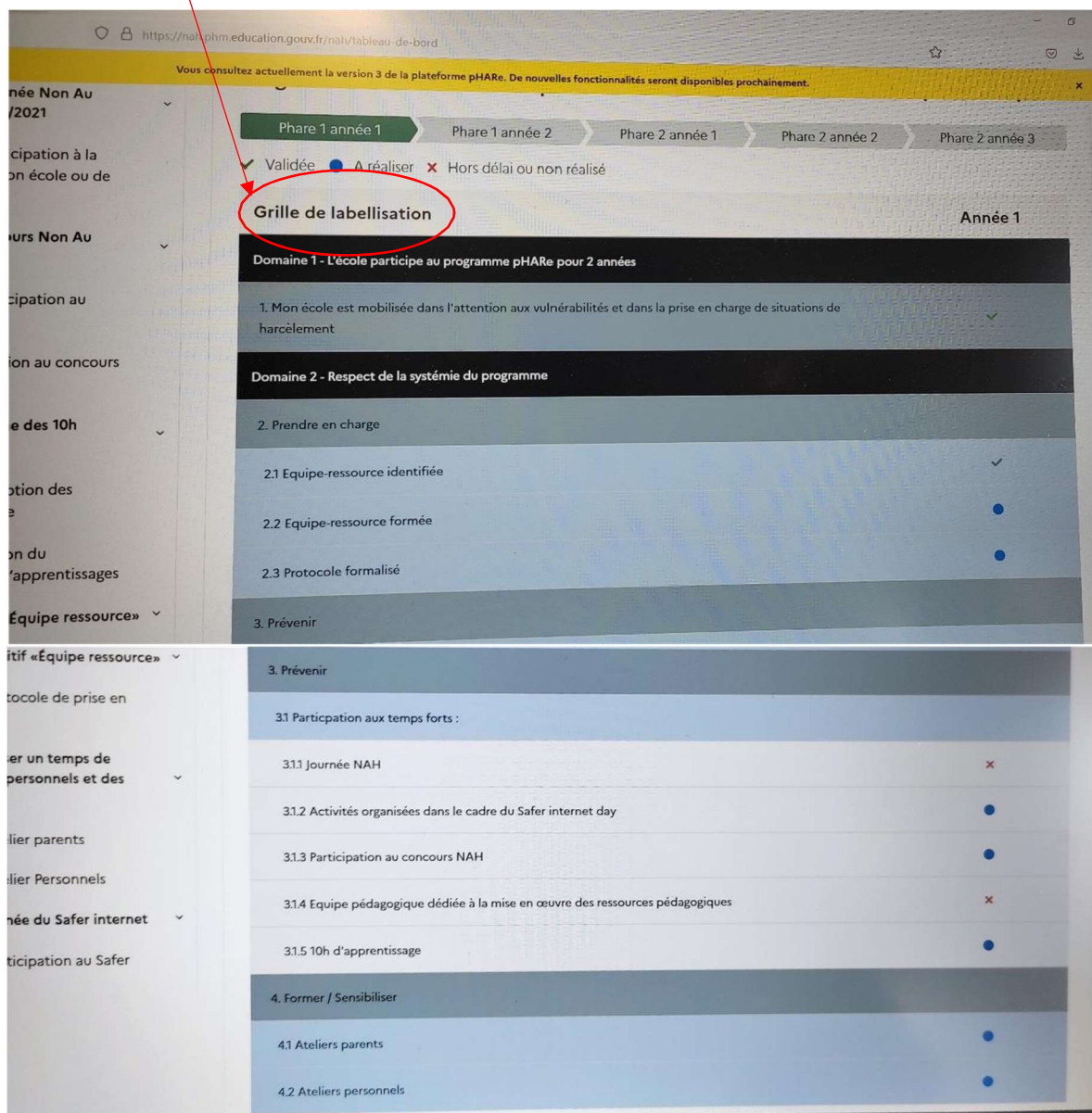
Puis > **Valider**

Tableau de bord

Vous pouvez suivre votre avancement dans les actions du film annuel du programme pHARe à partir de l'onglet « Tableau de bord » dans la page d'accueil.



La grille de labellisation est affichée avec le statut reflétant l'avancement de la réalisation de chaque action.



Pôle CARE 1^{er} degré - Cellule d'Aide aux Relations entre Elèves
 Prévenir, soutenir et accompagner les enfants dans les situations d'intimidation

La situation est révélée à l'école par :

- L'enfant intimidé
- Les parents
- Les enseignants
- Un enfant témoin

La situation est révélée à l'IEJN par un appel au 3020.

Dans la journée, réunion de l'équipe pédagogique et saisie des faits et des propos sur la fiche CARE 1

En parallèle, soutien à l'enfant intimidé, la cible

Analyse de la situation par le CAARE et saisie de l'IEJN

La situation n'est pas de l'intimidation et relève de :

- L'équipe pédagogique ;
- Le directeur ;
- Le RASED ;
- Le Médecin scolaire ;
- L'IEJN ;
- La Commune ;
- Les partenaires de soin (CMPP, ...)
- Le département (ASE, PMI, ...)

La situation est analysée comme étant de l'intimidation, transmission de la fiche CARE 1 à l'IEJN

Analyse de la situation et des éléments transmis par l'inspectrice et la CPC

La situation est de l'intimidation : Mise en place du protocole

Entretiens avec les intimidateurs présumés/les témoins, par le binôme du secteur, dans les horaires scolaires, hors temps de classe

Entretien avec la cible

Rencontre avec les parents

Réunion du pôle pour bilan

Information aux équipes pédagogiques

Au cours de l'année (et éventuellement à différents moments de la scolarité), rencontres de régulation avec les intimidateurs présumés et l'élève intimidé.

- Situation de départ
- Traitement par l'équipe pédagogique
- Traitement par le pôle CARE

Protocole de prise en charge des situation d'intimidation et de harcèlement

